

**Rapport des décisions prises à la réunion du 17 avril 2018**  
**du Comité d'éducation AFPC-RCN**  
**233, rue Gilmour, Ottawa (Ontario)**

<b>Présences</b>	<b>Absences motivées</b>
Chantal Fortin, présidente (SESG) Diane Girouard, STSE Anna-Marie Melanson, SEN Annie Noël, STSE Grace Morgan, STSE Philip Lillies, SAGR Lee Palotta, SEI Frederica Fajardo, SEN Ken Zarichansky SEPC Sylvie Leblanc, SEN Behiye Cinkilic, SEN Kim Hum, STSE	Carla Ross, SEN
Pierre Lebel, agent régional d'éducation	

La séance commence à 17 h 30.  
Secrétaire : Diane Girouard

**Présentations** : le Comité accueille une nouvelle membre, Kim Hum, STSE

**1- Adoption de l'ordre du jour** : date à corriger

Motion proposée par Diane Girouard

Appuyée par Ken Zarichansky

*Motion adoptée*

**2- Adoption du rapport des décisions prises à la réunion du 20 mars**

Remplacer procès-verbal par rapport de décisions.

Motion proposée par Annie Noël

Appuyée par Grace Morgan

*Motion adoptée*

### 3- Le point sur le programme d'éducation

- *Participation et inscriptions* : les inscriptions aux cours à venir sont stables. Le cours d'introduction à la santé mentale a été reporté en raison du mauvais temps. Le cours en anglais sera maintenant offert le 30 avril et celui en français, le 1<sup>er</sup> mai. Il se pourrait que ces dates changent parce qu'elles coïncident avec celles du congrès de l'AFPC. Pierre confirmera les nouvelles dates. Le cours sera de nouveau offert, peu importe la date. Il pourrait aussi être offert à l'automne 2018.
- Une question a été soulevée relativement aux absences, en particulier au cours sur le règlement des griefs auquel seulement 17 des 27 membres inscrits étaient présents. Pierre se penchera sur le sujet.
- *Calendrier de formations* : le calendrier de formations pour le printemps 2018 est prêt. Des copies imprimées ont été distribuées aux membres du comité.

### 4- Plan de formation 2019-2021

- Sondages
  - Le sondage à l'intention des membres est maintenant en ligne en mode test. Pour ne pas compromettre l'intégrité des données, nous effacerons toutes les données recueillies au cours de la phase d'essai.
  - Pierre présente au Comité la version bilingue du nouveau sondage à l'intention des membres.
  - Chantal fera parvenir le questionnaire en format PDF aux membres qui souhaitent répondre au sondage sur papier.
  - Le Comité souhaite que les sondages de tous les groupes soient également publiés en ligne. L'entrevue en personne demeurera. Chantal enverra également la version Word aux membres qui préfèrent répondre au sondage sur papier.
  - Les sondages de tous les groupes et la compilation des résultats devraient se terminer d'ici septembre. La date limite pour remplir le sondage à l'intention des membres est le 5 juin.

- Prix de participation au sondage
- Le comité décide d'offrir des prix pour encourager les membres à répondre au sondage. Il s'agit de deux chandails de l'AFPC (d'une valeur d'environ 50 \$ chacun) et de cinq sacs de café équitable provenant du Fonds de justice sociale (environ 10 \$ le sac).

Motion proposée par Ken Zarichanky  
Appuyée par Anna-Marie Melanson  
*Motion adoptée*

## 5- Questions diverses

- Un membre fait remarquer que les prochaines réunions du Comité ne figurent pas sur le calendrier en ligne de la région. Pierre verra à l'ajout de ces réunions, et ce, pour le reste de l'année.
- Un membre fait remarquer que le but de la séance de réflexion du Comité prévue en septembre 2018 est de préparer le nouveau plan triennal de formation. Certains membres estiment que les discussions sur le lieu de la séance de réflexion ont quelque peu fait perdre de vue son objectif.
  - Un membre suggère que la séance de réflexion ait lieu à Ottawa afin d'éviter les frais d'hôtel, de repas et de transport.
  - Chantal demande si les membres accepteraient de remettre cette discussion à la prochaine réunion en mai. Les membres sont tous d'accord.

La clôture de la réunion a lieu plus tôt afin que des membres puissent assister à une activité du CTC sur le régime d'assurance-médicaments.

La séance est levée à 18 h 52.